

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE du 30 juin 2026

convocation du 23 juin 2026

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames : Laurence DUVAL, Laëtitia BOULNOIS, Flavie CHENET, Audrey PIEDELEU,
Violette GUYOMARD, Agnès SERGENT

Messieurs : Christophe LEROUX, Jean GRUMIAUX, René GOBEAUT, Vincent SORET, Alexandre DELMOTTE,
Ylan PELLETIER, Alexandre DELMOTTE

Absents excusés : Katy SAGOT donne pouvoir à Vincent SORET
Cyrille DESORMEAUX donne pouvoir à Violette GUYOMARD
Julie PELLETIER donne pouvoir à Ylan PELLETIER

Secrétaire de séance : Violette GUYOMARD

La Séance est ouverte à 18h30

1. Approbation des procès-verbaux du 02 et du 05 juin 2026

Après lecture des procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 02 et 05 juin 2026 par Mme le maire, le conseil municipal vote son approbation.

2. Délibération pour suppression du poste 21/35 et création du poste 14/35

Suite au départ pour inaptitude d'un agent, il convient de supprimer son poste à temps non complet de 21/35^e.
Il est proposé de créer un poste de 14/35^e pour l'agent recruté, qui assure une partie du remplacement de l'agent sorti des effectifs, sur les temps scolaire et périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De supprimer le poste de 21/35^e
- De créer un poste de 14/35^e
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1er septembre 2026 ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. Délibération : Décision modificative n°1

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux sur la place auront lieu courant juillet 2026, les poteaux d'éclairage public seront remplacés, et équipés d'une alimentation électrique pour y installer des illuminations de Noël.

Un devis a été sollicité auprès de la société DECOLUM pour l'achat de trois décors supplémentaires. Ce devis s'élève à 1 762,80 € TTC, alors que les crédits inscrits au budget pour cette dépense sont de 1 000 €.

Par ailleurs, lors du vote du budget, l'actualisation de la facture de l'entreprise LDTP relative aux travaux d'aménagement à Noyon n'a pas été prise en compte. Son montant s'élève à 15 840 €, au lieu des 15 258 € initialement prévus, soit un besoin complémentaire de 582 €.

Afin de permettre le règlement de ces dépenses d'investissement, il est nécessaire d'ouvrir des crédits complémentaires :

- au compte **2188** pour un montant de **763 €** ;
- au compte **2151** pour un montant de **582 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits complémentaires précités.

4. SIEGE 27 : Programmation 2027

Le SIEGE 27 recense les demandes de besoins et projets dans le cadre de la programmation 2027.

Après analyse, Il est demandé la finalisation du remplacement des points lumineux en éclairage LED et le remplacement les fils nus restants.

5. Questions diverses

Nous avons sollicité la société PEREIRALOC pour la location de 2 structures gonflables pour la fête communale pour un montant de 610€, somme qui sera réglée au budget général.

➤ La séance est levée à 21h21